

CONTACTS UTILES

POLICE SECOURS

17

NUMÉRO D'HÉBERGEMENT
D'URGENCE

115

STOP VIOLENCES FEMMES
ECOUTES

3919



LES HÔPITAUX (55)

■ HÔPITAL DE VERDUN

Consultation médico-judiciaire : 03 29 83 27 57

■ URGENCES VERDUN : 03 29 83 83 83

■ URGENCES BAR-LE-DUC : 03 29 45 88 88



LES LIEUX D'ACCUEILS (55)

■ COMMERCY

AMIE : 03 29 92 05 39

Accueil de jour - Hébergement

■ VERDUN

CIDFF : 03 29 86 70 41

Accueil de jour - Info sur les droits

Accompagnement des victimes

■ BAR-LE-DUC

CSA - PIS : 03 29 88 40 20

Accueil de jour - Hébergement

CIDFF : 03 55 12 40 25

© 2017 - Manon DAUTREVAUX - Docteur en médecine

SE FORMER ET S'INFORMER

■ Unité médico-judiciaire (UMJ) de Nancy :

03 83 15 51 30

■ Outils de formation en ligne disponibles sur le site de la MIPROF :

www.stop-violences-femmes.gouv.fr/4-outils-pour-l-animation-sur-les.html

www.stop-violences-femmes.gouv.fr

■ Déléguée aux Droits des Femmes et à l'égalité

DDCSPP 55 : 03 29 77 42 21



PRÉSENCE TERRITORIALISÉE DU CIDFF

Verdun - siège social : présence du
lundi au vendredi de 8h à 17h30 -
ensemble des services

Bar-Le-Duc : Présence hebdoma-
daire : juriste, conseillère emploi,
médiatrice familiale/conseillère conju-
gale et familiale

**Permanences bimensuelles accès
au droit/aide aux victimes** : Com-
mercy, Ligny, Stenay, Etain

**Permanences mensuelles accès
au droit/aide aux victimes** :
Damvillers, Bouligny, Clermont, Fresnes,
Vigneules/Apremont, St Mihiel, Revigny,
Vaucouleurs, Gondrecourt

Bureau d'aide aux victimes :
TGI de Verdun : tous les mercredis de 8h45
à 11h45
TGI de Bar-Le-Duc : tous les mardis
de 8h45 à 11h45



AIDE ET ORIENTATION
dans la prise en charge des **violences conjugales**

STOP
AUX
VIOLENCES



FICHE RÉFLEXE

POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

1 femme
meurt
tous les 3
jours !

J'IDENTIFIE



Le type de violence subie

Essayer de penser à toutes les formes de violences
*physique, *psychologique, *verbale, *sexuelle,
*économique....



Les signes d'alerte

Traumatismes, douleurs chroniques entraînant des consultations répétées, déséquilibre de pathologie chronique, troubles psychologiques, mauvaise observance thérapeutique, propos contradictoires, interrogatoire difficile...



Oser en parler, repérer, évaluer

En étant seul(e) avec la patiente, poser des questions :
Comment ça se passe à la maison ? Avec votre mari ?
Avez vous déjà subi des violences au cours de votre vie ?



Evaluer le danger immédiat / vital

9% de
femmes sont
victimes en
France

J'AGIS



Etre dans la compréhension et l'écoute, instaurer un climat sécurisant et de confiance

Rassurer la victime, expliquer qu'elle n'est plus seule, que des professionnels peuvent l'aider, que les violences sont punies par la loi et que seul son agresseur est responsable



Examiner

- Pratiquer un examen clinique détaillé des lésions éventuellement visibles, évaluer le retentissement psychologique, consigner les éléments dans le dossier médical.
- Prescrire des examens complémentaires ou avis spécialisé si besoin
- En cas de viol, il est possible d'adresser la patiente au centre de référence
- En cas de difficulté ou de doute, adresser la victime aux urgences ou à une Unité Médico-Judiciaire



Etablir le certificat initial de coups et blessures

Il peut être rédigé pour tous les types de violences, ne pas oublier d'évaluer le retentissement psychologique.

Définir l'ITT

www.conseilnational.medecin.fr/node/1675



J'ORIENTE



Si la patiente ne souhaite pas parler

Lui proposer de la revoir en consultation, ou délivrer le message qu'elle peut revenir quand elle sera prête



Lui transmettre les numéros de téléphone d'urgence et contacts utiles (au dos)



Lui conseiller de porter plainte ou, avec accord de la victime, réaliser un signalement (article 226-14 CP)



En cas de danger immédiat, mise en sécurité de la victime et de ses enfants

* Hospitalisation d'urgence anonyme, hébergement d'urgence ou chez un membre de la famille ou ami.

* En cas de refus, conseiller la victime : élaborer un plan d'urgence (prévenir un proche du risque d'hébergement d'urgence, préparer une valise, les papiers d'identité)



Remplir, avec accord de la patiente, la fiche de liaison avec le CIDFF de la Meuse